

# Le Calvados refuse de financer les casiers à téléphones

La pause numérique, déjà mise en pause ? Lancée par le gouvernement à titre d'expérimentation à la rentrée 2024 dans quelques collèges, la mise à l'écart des téléphones portables dans ces établissements laisse un goût amer aux élus du conseil départemental du Calvados, hier lundi.

En premier lieu, par son coût. L'enveloppe pour l'achat des casiers sécurisés qui permettraient aux élèves de déposer leur téléphone pendant la journée est estimée à « **161 000 € pour les neuf collèges calvadosiens expérimentateurs** », peut-on lire dans la motion votée par les élus.

L'État a d'ailleurs annoncé sa généralisation. « **Donc une nouvelle fois, l'État décide et les collectivités paient ! Pour le Calvados, la généralisation à tous les collèges pourrait représenter un coût de plus d'un million d'euros.** » Le Département refuse de les financer sans compensation de l'État.

La motion fait aussi référence à la loi du 3 août 2018 qui interdit l'utilisation des téléphones mobiles dans les écoles maternelles, élémentaires et les collèges. « **Cette loi est difficilement respectée.** » Autre point de discordance : « **Cette mesure questionne sur la responsabilité en cas de vol, dégradation, car ce sont des dizaines de milliers d'euros qui seront stockés dans ces casiers.** » En plus du fond, la forme non plus ne passe pas. « **Nous avons appris l'expérimentation dans le Calvados par voie de presse...** »



Dans le Calvados, neuf collèges devaient expérimenter la pause numérique. Archives Ouest-France